



Cette fiche d'information a été préparée à des fins d'information générale. Il ne s'agit pas d'un document juridique. Veuillez vous reporter à l'Employment Standards Act and Regulation (Loi et réglementation sur les normes d'emploi) aux fins d'interprétation et d'application de la Loi.

Septembre 2017

Salaire Minimum

Tous les employés en Colombie-Britannique ont droit à être rémunérés au salaire minimum aux taux établis dans cette fiche d'information. Les taux de salaire minimum en Colombie-Britannique augmenteront le 15 septembre 2017 comme suit :

Salaire minimum général

- Le 15 septembre 2016 – 10,85 \$ de l'heure;
- Le 15 septembre 2017 – 11,35 \$ de l'heure.

Serveurs de boissons alcooliques

- Le 15 septembre 2016 – 9,60 \$ de l'heure;
- Le 15 septembre 2017 – 10,10 \$ de l'heure.

Aides familiaux résidents

- Le 15 septembre 2016 – 108,50 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 15 septembre 2017 – 113,50 \$ par jour ou portion de journée travaillée.

Chefs de camp résidents

- Le 15 septembre 2016 – 86,80 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 15 septembre 2017 – 90,80 \$ par jour ou portion de journée travaillée.

Préposés à l'entretien résidents

- Le 15 septembre 2016 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 651 \$ par mois plus 26,09 \$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 217,46 \$ par mois;
- Le 15 septembre 2017 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 681 \$ par mois plus 27,29 \$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 319,65 \$ par mois;

.....suite



Taux minimaux à la pièce – Récoltes manuelles

Les taux suivants à la pièce comprennent une paye de vacances de quatre pour cent.

Récolte	15 septembre 2016	15 septembre 2017
Pommes	18,06 \$/ le casseau (27,1 pi ³)	18,89 \$/ le casseau (27,1 pi ³)
Abricots	20,77 \$/ le ½ casseau 13,7 pi ³)	21,73 \$/ le ½ casseau 13,7 pi ³)
Fèves	0,248 \$/ la livre	0,259 \$/ la livre
Bleuets	0,419 \$/ la livre	0,438 \$/ la livre
Choux de Bruxelles	0,172 \$/ la livre	0,180 \$/ la livre
Cerises	0,237 \$/ la livre	0,248 \$/ la livre
Raisins	19,19 \$/ le ½ casseau (13,7 pi ³)	20,07 \$/ le ½ casseau (13,7 pi ³)
Champignons	0,249 \$/ la livre	0,260 \$/ la livre
Pêches	19,19 \$/ le ½ casseau (12,6 pi ³)	20,07 \$/ le ½ casseau (12,6 pi ³)
Poires	20,33 \$/ le casseau (27,1 pi ³)	21,22 \$/ le casseau (27,1 pi ³)
Pois	0,309 \$/ la livre	0,323 \$/ la livre
Prunes à pruneaux	20,33 \$/ le ½ casseau (13,7 pi ³)	21,27 \$/ le ½ casseau (13,7 pi ³)
Framboises	0,378 \$/ la livre	0,395 \$/ la livre
Fraises	0,363 \$/ la livre	0,380 \$/ la livre
Jonquilles**	0,145 \$/ la gerbe (10 tiges)	0,152 \$/ la gerbe (10 tiges)

** Le taux pour les jonquilles ne comprend pas la paye de vacances.